

Le prix du choix de l'opticien

Formulaire de candidature

Le récipiendaire du prix annuel Choix de l'opticien doit être un opticien qui a apporté une contribution significative à l'opticien au Nouveau-Brunswick; et est nommé par un collègue opticien. Le candidat et le proposant doivent être en règle et être membres depuis au moins 5 ans. Le comité des prix sélectionnera un nom parmi toutes les candidatures reçues, pour approbation finale par le conseil d'administration de l'OANB. Remarque : Le comité des prix peut contacter le candidat pour obtenir de plus amples informations (par exemple, un curriculum vitae).

Prix : Le gagnant recevra un trophée et 1 000 \$.

Toutes les candidatures seront conservées pendant 3 ans. Un opticien méritant qui n'a pas remporté le prix au cours de la première année de nomination est éligible pour gagner l'année ou les deux suivantes. Les candidats retenus sont également éligibles pour gagner s'il n'y a pas de nouvelles nominations dans un délai d'un an ou deux après leur nomination initiale.

Je, _____,

(Nom en lettres moulées du proposant)

un opticien inscrit à l'Association des Opticiens du Nouveau-Brunswick et membre en règle depuis au moins 5 ans, propose :

(Nom du candidat en lettres moulées)

un opticien inscrit à l'Association des Opticiens du Nouveau-Brunswick et membre en règle depuis au moins 5 ans.

Raison de la candidature (veuillez joindre toutes pièces justificatives, articles, photos, etc.): _____

(ajouter une page si nécessaire).

Soumis par: _____ Date: _____

(Signature)